URPS KINÉS PAYS DE LA LOIRE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

# 2021

# SOMMAIRE


## 01

L'URPS MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES DES PAYS DE LA LOIRE…

## 02

… PARTICIPE À L'ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS

## 03

… PARTICIPE À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL ET AU DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX MODES D'EXERCICE

## 04

… MÈNE DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DES SOINS, DE LA PRÉVENTION, DE LA VEILLE SANITAIRE, DE LA GESTION DES CRISES SANITAIRES, DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

## 05

… CONTRIBUE AU DÉPLOIEMENT ET À L'UTILISATION DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION PARTAGÉS

## 06

… INFORME ET SOUTIENT AU QUOTIDIEN LES KINÉSITHÉRAPEUTES LIBÉRAUX LIGÉRIENS


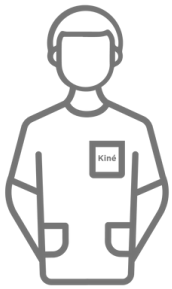

# L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

L'année a été riche en changements pour notre URPS. 2021 marque en effet, le début de la troisième mandature. Les élections d'avril ont attribué 8 sièges à la FFMKR, 7 sièges à ALIZÉ et 3 sièges au SNMKR. Le nouveau Bureau compte 7 élus et a progressivement pris ses fonctions avec une représentation pluri-syndicale, une réorganisation de l'équipe et une évolution dans la méthode de travail.

Par ailleurs, notre chargée de Communication, Elsa Croguennec, a complété notre équipe en rejoignant Alexia Henon, chargée de mission Projets.

Sept commissions ont été créées afin de consulter les 18 élus sur tous les sujets inhérents à l'URPS, pour déterminer ensemble les grandes lignes de nos actions. Parmi les nombreux sujets, deux priorités ont émergé dans les Pays de la Loire : le Numérique et l'Exercice Coordonné.

En parallèle, nous continuons les travaux avec l'interURPS des Pays de la Loire, allons plus encore vers les étudiants de la région, participons toujours aux réflexions du nouveau projet en santé de la région (PRS), pérennisons notre présence au GCS e-santé (GRADeS) et cherchons à travailler avec encore plus de partenaires (Conseils Départementaux, Conseil Régional...).

Ainsi, de nombreuses actions sont et seront proposées à l'ARS et déployées sur les prochaines années. Le retour sur le terrain pour échanger et enrichir notre action est aussi un enjeu pour ces prochaines années.

Toute l'équipe travaille au quotidien pour représenter et soutenir l'exercice quotidien des masseurs-kinésithérapeutes libéraux des Pays de la Loire, développer des actions et communiquer sur les projets de l'URPS MK et de l'interURPS en lien avec nos partenaires.

Bonne lecture.

**Patrick COUNY**
**Président de l'URPS MK PDL**

# 1. L'URPS MK DES PAYS DE LA LOIRE

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la Loi Hôpital Patient Santé Territoire (HPST) de 2009. 10 professions de santé sont représentées : kinésithérapeutes, biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pharmaciens, pédicures-podologues et sages-femmes.

## 1.1 LES MISSIONS

L'URPS est pilotée et animée par des kinésithérapeutes en activité, élus pour 5 ans. Ils assurent une représentation locale sur leur territoire et sont mobilisés au sein de l'Union en intégrant des commissions, groupes de travail et projets. Ils contribuent aussi à organiser et faire évoluer l'offre de santé en région.

### Les missions de l'URPS ?

- Elle participe à la préparation et à la mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Elle analyse les besoins de santé et l'offre de soins en kinésithérapie en vue notamment de l'élaboration du schéma régional de santé ;
- Elle concourt à l'organisation de l'exercice professionnel (la permanence et la continuité des soins) et au développement des nouveaux modes d'exercice. Elle participe également à la mise en œuvre du développement professionnel continu ;
- Elle met en place des actions auprès de la population dans les domaines des soins, de la prévention, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique. Elle intervient également dans les champs de la veille sanitaire et de la gestion de crise ;
- Elle contribue à la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens entre l'ARS et les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé ou les pôles de santé ;
- Elle participe au déploiement des systèmes de communication et d'information partagés tels que la MSSanté ou le DMP. Elle contribue à ce que leur utilisation réponde aux besoins des kinésithérapeutes et soit effectuée par un maximum d'entre eux.

## 1.2 LES ÉLECTIONS 2021 ET LA NOUVELLE ÉQUIPE

L'année 2021 a été marquée par l'élection des nouveaux représentants pour le mandat 2021-2025. Du 31 mars au 7 avril, les kinésithérapeutes libéraux conventionnés ont été appelés à voter sur l'ensemble du territoire national. Les votes étaient, pour la première fois, organisés par voie électronique. Ainsi, les représentants des Pays de la Loire ont été élus par les 3700 kinésithérapeutes ligériens. Les résultats obtenus ont déterminé la répartition du nombre de sièges par syndicat.

| 8 | 7 | 3 |
|---|---|---|
| sièges | sièges | sièges |
| FFMKR | ALIZÉ | snmkr |

Dorénavant, ce sont 18 élus qui représentent les kinésithérapeutes libéraux des Pays de la Loire contre 15 élus dans le mandat précédent. Cette augmentation s'explique par le nombre plus important de kinésithérapeutes libéraux conventionnés sur le territoire par rapport aux élections de 2016.

## LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cédric AUBERT (85)

Sophie CAILLAUD (44)

Baptiste CHEVET (44)

Patrick COUNY (49)

Anne-Claire DUPLAY (72)

Eve FOUCHER (72)

Julien GAGLIARDI (85)

Julien GAILLARD (44)

Charlotte HADJEZ (44)

Jean-Yves LEMERLE (49)

Joachim LE TALLEC (44)

Maria LUBI LEON (85)

Jean-Baptiste MONTAUBRIC (44)

Hakim MOSBAH (72)

Hugo ROSSIGNOL (44)

David SIMON (53)

Laurent SOSSON (49)

Pascal TREHOUT (85)

Une assemblée d'installation a été organisée début juin. Elle avait pour ordre du jour la présentation des statuts et du règlement intérieur de l'association ainsi que l'élection du président et des membres du bureau. M. Lemerle a laissé la place de président à M. Couny lors de cette assemblée.

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue trois semaines plus tard pour l'approbation du rapport d'activité, du rapport financier, du rapport moral et des comptes de l'année 2020.

Elle a permis de voter la nomination d'un second vice-président. La nomination des représentants de l'URPS auprès des instances a également été effectuée. En décembre, l'assemblée générale ordinaire a voté le budget prévisionnel pour l'année 2022 et a présenté le programme des actions 2021-2025.

## LES MEMBRES DU BUREAU

Sept membres sont élus par l'assemblée générale pour siéger au Bureau. Les membres sont largement investis pour faire de l'URPS, un acteur incontournable de la politique de santé dans les Pays de la Loire. Il administre le fonctionnement de l'URPS, élabore et met en œuvre la politique de l'URPS et prépare les assemblées. Il s'est réuni 22 fois en 2021.

Patrick COUNY (49)
**Président**

Charlotte HADJEZ (44)
**Vice-Présidente**

Pascal TREHOUT (85)
**Vice-Président**

Jean-Baptiste MONTAUBRIC (44)
**Secrétaire général**

Joachim LE TALLEC (44)
**Secrétaire général adjoint**

Julien GAGLIARDI (85)
**Trésorier**

Maria LUBI LEON (85)
**Trésorière adjointe**

## LA COMMISSION DE CONTROLE

La commission de contrôle procède aux contrôles et aux investigations comptables et financières. Elle est composée de trois membres de l'assemblée générale n'ayant pas la qualité de membres du Bureau. La commission a présenté lors de l'assemblée du 29 juin, son rapport concernant la gestion de l'URPS et les comptes de l'exercice. Elle a recommandé l'acceptation des comptes 2020. Les 18 élus ont par ailleurs procédé à l'élection de la Commission de contrôle des comptes 2021 lors de l'assemblée générale de clôture des comptes au mois de juin. Les membres de cette commission de contrôle sont Mme Caillaud, M. Rossignol et Mme Duplay.

## LES COLLABORATRICES

L'année 2021 a été marquée par l'intégration de Mme Croguennec aux effectifs de l'URPS en tant que chargée de mission communication. La volonté à travers cette embauche est de mettre en œuvre une stratégie de communication permettant de développer la notoriété de l'URPS auprès des kinésithérapeutes et des partenaires. Au quotidien, les collaboratrices accompagnent les élus dans l'organisation interne de l'URPS, la communication avec les kinésithérapeutes ligériens et les partenaires. Elles les accompagnent également dans l'élaboration et la gestion du programme d'actions de l'URPS.

# 1.3 LE FONCTIONNEMENT INTERNE

Afin d'assurer une démarche participative pour l'élaboration du programme d'actions 2021–2025, des commissions permanentes se sont constituées autour des différentes missions de l'URPS. En fonction de leurs domaines d'expertise et/ou de leur appétence, les membres ont intégré ces commissions. Chaque membre du bureau a été nommé référent d'une commission.

### COMMISSION « ACTIONS DANS LE DOMAINE DES SOINS, DE LA PRÉVENTION, DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE »

**Référent** : M. Gagliardi
**Membres** : Mme Caillaud, M. Chevet, M. Couny, Mme Duplay, M. Mosbah, M. Lemerle, M. Montaubric
**Programme d'actions 2021 - 2025** :

- Préhabilitation chez la personne âgée avant chirurgie carcinologique dans le cadre d'un cancer digestif, urologique ou gynécologique
- Repérage des fragilités : mise en place de l'expérimentation ICOPE Pays de la Loire
- Projet « Pédiaco » : amélioration de la coordination entre les professionnels de la petite enfance
- France Parkinson : conception et diffusion d'une enquête autour de la prise en charge rééducative chez les personnes atteintes de la maladie de Parkinson
- Réflexion autour d'un parcours de repérage/dépistage/orientation de la BPCO
- Organiser des rencontres avec les partenaires sur le repérage des personnes victimes de violences

## COMMISSION « COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE »

**Référent** : M. Le Tallec

**Membres** : M. Couny, M. Lemerle, M. Montaubric

**Programme d'actions 2021 - 2025** :

- Refonte du logo et de la charte graphique
- Dynamiser la communication interne et externe

## COMMISSION « INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ EN EXERCICE LIBÉRAL »

**Référent** : Mme Lubi Leon

**Membres** : M. Chevet, M. Couny, Mme Duplay, M. Gagliardi, M. Gaillard, M. Lemerle, M. Le Tallec, Mme Foucher

**Programme d'actions 2021 - 2025** :

- Réalisation d'un guide pratique autour de l'installation des kinésithérapeutes libéraux en Pays de la Loire

## COMMISSION « DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE COORDONNÉ PLURIPROFESSIONNEL »

**Référent** : M. Trehout

**Membres** : M. Aubert, M. Couny, Mme Duplay, Mme Hadjez, M. Lemerle, M. Le Tallec, Mme Lubi Leon, M. Montaubric

**Programme d'actions 2021 - 2025** :

- Mise en place d'un retour d'expérience des kinésithérapeutes investis au sein des structures d'exercice coordonné
- Conception d'un outil de communication regroupant témoignages et retours d'expérience
- Organisation d'un webinaire autour de l'exercice coordonné avec les Conférences Nantaises en Kinésithérapie et Rééducation
- Élaboration et mise en œuvre du modèle organisationnel des Soins non Programmés

## COMMISSION « MISE EN ŒUVRE DU DPC ET AMÉLIORATION DE L'OFFRE DE SOIN »

**Référent** : Mme Lubi Leon

**Membres** : M. Chevet, M. Couny, M. Gagliardi, Mme Foucher, M. Lemerle, M. Montaubric

**Programme d'actions 2021 - 2025** :

- Rencontrer les directeurs d'IFMKR et les étudiants tous les ans
- Concevoir un livret pour rappeler le cadre d'accueil des stages
- Préparer l'audition pour le schéma régional des formations sanitaires et sociales de la Région

## COMMISSION « DÉPLOIEMENT ET UTILISATION DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION PARTAGÉS »

**Référent** : M. Couny

**Membres** : M. Aubert, M. Chevet, Mme Duplay, M. Lemerle, M. Simon

**Programme d'actions 2021 - 2025** :

- Organisation de 5 soirées départementales autour de la sensibilisation et l'information sur l'échange et le partage de données de santé
- Organisation de 2 soirées à destination des étudiants sur la même thématique
- Conception et mise en place d'un observatoire du numérique sur 3 ans
- Élaboration d'un plan d'actions cyber
- Conception d'outils de communication synthétiques sur les services socles (MSS, INS, MES)
- Élaboration d'un questionnaire pour recueillir l'avis des patients au sein des cabinets

### COMMISSION « ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL »

**Référent** : Mme Hadjez
**Membres** : M. Aubert, Mme Caillaud, M. Couny, Mme Duplay, M. Lemerle, M. Le Tallec, M. Montaubric, M. Trehout
**Programme d'actions 2021 - 2025** :

- Réalisation d'une enquête autour des conditions d'exercice, du zonage démographique et des soins non programmés
- Élaboration et mise en œuvre du modèle organisationnel des Soins non  auprès des kinésithérapeutes libéraux des Pays de la Loire

## 1.4 2021 EN CHIFFRES

L'URPS est essentiellement financée par les contributions ACOSS prélevées par l'URSSAF auprès des kinésithérapeutes libéraux conventionnés. La contribution représente 0,1% des revenus d'activités non-salariées. L'exercice comptable 2021 affiche un résultat de -24 656€.

Les dépenses de l'année 2021 n'ont pas augmenté par rapport à celles de 2020. En revanche, l'URPS a fait face à une diminution de son ACOSS du fait du coût de l'organisation des élections et de la baisse du chiffre d'affaires des kinésithérapeutes en 2020 à cause de la crise Covid-19. 2021 est aussi une année de transition concernant les projets et leurs financements CPOM qui n'auront pas lieu avant octobre 2022.

## 1.5 LA MAISON DES URPS (MDU)

Les URPS sages-femmes, biologistes, orthophonistes et orthoptistes ont pris la décision en fin d'année de rejoindre la Maison des URPS (MDU) aux côtés des URPS masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, chirurgiens-dentistes et pharmaciens. Cette intégration est effective à compter du 1er janvier 2022. Ce regroupement des URPS a pour objectif de développer et faciliter les échanges mais aussi de bénéficier de locaux communs. Les décisions collectives sont prises lors de l'assemblée générale annuelle et lors des rencontres régulières entre les présidents des URPS. M. Lemerle, M. Couny et M. Montaubric ont participé à l'assemblée générale en mai 2021 et à 5 rencontres.

## 1.6 L'interURPS DES PAYS DE LA LOIRE

### L'interURPS : FONCTIONNEMENT ET MISSIONS

L'association interURPS des Pays de la Loire regroupe les 10 URPS de la région. Cette association a été créée en 2018. La présidence est assurée par Dr. Caillard, président de l'URML, M. Guilleminot, président de l'URPS pharmaciens et Mme Besnard, présidente de l'URPS orthophonistes.

INTER URPS — PAYS DE LA LOIRE —
LES UNIONS RÉGIONALES DES PROFESSIONELS DE SANTÉ

## Les missions de l'interURPS ?

- Communiquer, informer, concerter et structurer l'échange entre les URPS sur les thématiques qui leur sont communes, en priorité sur le sujet de la coordination interprofessionnelle ;
- Travailler en commun pour proposer des modèles et des méthodes d'accompagnement concourant à la structuration et la reconnaissance de l'exercice interprofessionnel des professionnels de santé libéraux ;
- Développer des actions dans le domaine de la prévention et promotion de la santé ;
- Accompagner les outils informatiques d'aide à la coordination (messageries sécurisées, dossier médical partagé) ;
- Faire des propositions partagées aux partenaires des URPS ;
- Échanger avec les associations regroupant des professionnels de santé, des structures sanitaires, médico-sociales, sociales ou des associations d'usagers ;
- Piloter des projets concernant l'ensemble des URPS et organiser des réunions interURPS via des journées régionales et mettre en place des missions communes ;
- Gérer l'action de l'ensemble des URPS concernant les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). En effet, l'interURPS accompagne et soutient les CPTS des Pays de la Loire depuis 2018.

En 2021, l'assemblée générale s'est réunie en mars. Le bureau quant à lui, s'est réuni à 11 reprises. M. Lemerle, M. Couny et M. Montaubric ont participé à l'ensemble des rencontres.

## LE SÉMINAIRE interURPS

Le séminaire 2021 "Mieux se connaître pour agir en santé sur nos territoires" organisé avec le soutien de l'ARS Pays de la Loire s'est déroulé le mardi 23 novembre 2021. Une centaine d'élus URPS (dont 5 élus masseurs-kinésithérapeutes) et partenaires étaient réunis autour de tables rondes et d'ateliers. Au programme des tables rondes de la matinée :

- **Le point de vue des institutions**

*En présence de M. Jean-Jacques COIPLET, Directeur Général de l'ARS Pays de la Loire et Thomas BOUVIER, Sous-directeur de l'Assurance Maladie de Loire-Atlantique*

- **Focus sur l'interURPS**

*En présence de M. Florent POUGET, Directeur DOSA de l'ARS Pays de la Loire et Mme Tiphaine CITTÉ, Présidente de l'URPS Sages-Femmes*

- **Table ronde 1 "Numérique : nouveautés et perspectives"**

*Avec la participation de Mme Anne-Alexandra BABU, Directrice du GRADeS e-santé, M. Thomas BOUVIER, Sous-directeur de l'Assurance Maladie de Loire-Atlantique, M. Bernard GEFFROY, Coordonnateur mission numérique en santé de l'ARS Pays de la Loire, M. Dominique BRACHET, Vice-président de l'URPS Chirurgiens-Dentistes, M. Patrick COUNY, Président de l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes et de M. Thomas HERAULT, Directeur de l'URML*

- **Table ronde 2 "Innovation / Article 51 : Qu'est-ce que c'est ? Où en sommes-nous ?"**

*Avec la participation de M. Pierre BLAISE, Directeur du Projet Régional de Santé de l'ARS Pays de la Loire, M. Thomas BOUVIER, Sous-directeur de l'Assurance Maladie de Loire-Atlantique, M. David GUILLET, Président de l'URPS Infirmiers, M. Alain GUILLEMINOT, Président de l'URPS Pharmaciens et de Mme Mathilde MORILLEAU, Présidente de l'URPS Pédicures-Podologues*

- **Table ronde 3 “Démocratie en santé : à quoi ça sert et comment ça fonctionne ?”**

*Avec M. Gérard ALLARD, Vice-président de France Assos Santé, M. Antoine CHEREAU, Président du CTS 85, Mme Elsa BENARD, Présidente de l’URPS Orthophonistes, M. Jean-Baptiste CAILLARD, Président de l’URML et M. Cédric FERRASSE, Président de l’URPS Orthoptistes*

Au programme de l’après-midi : des **ateliers sur les CPTS**, les **MSP** et l’**ESP-CLAP** principalement destinés aux nouveaux élus URPS. Les moments forts de cette journée sont disponibles sous forme de dessins grâce au travail d’Hélène Pouille, facilitatrice graphique. Pour découvrir les dessins, vous pouvez cliquer sur les items ci-dessous.

**1 – Mieux se connaître  2 – Numérique  3 – Innovation  4 – Démocratie  5 – Exercices coordonnés**

## 1.7 LES RENCONTRES DES URPS MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

Le Salon Rééduca, organisé à Paris du 30 septembre au 2 octobre 2021 a été l’occasion de partager un stand avec les URPS Masseurs-Kinésithérapeutes de France. Pendant 3 jours, deux élus représentant l’URPS ont rencontré des partenaires et répondu aux questions des visiteurs. Une réunion de travail a été organisée le 30 septembre pour présenter les actions déployées dans chaque URPS.

*M. Couny et M. Montaubric sur le stand de l'URPS au salon Rééduca*

# 2. ... PARTICIPE À L'ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS

## AU SEIN DES INSTANCES DE DÉMOCRATIE SANITAIRE

### La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA)

La CRSA est une instance consultative composée de plusieurs collèges qui représentent les acteurs et partenaires de la politique de santé. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics. Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées « prévention » « organisation des soins » « prise en charge et accompagnement médico-sociaux » « droits des usagers ». Les membres sont élus pour un mandat de 5 ans. La CRSA comprend une centaine de membres répartis en 8 collèges :

- Les collectivités territoriales ;
- Les représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux ;
- Les représentants des conférences de territoire ;
- Les partenaires sociaux ;
- Les représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociale ;
- Les acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- Les offreurs des services de santé ;
- Les personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'ARS ;

Ces rencontres ont principalement porté sur la préparation de la nouvelle mandature avec l'élection du président et le programme de travail. Une journée régionale de clôture de la mandature de la CRSA a été organisée en mai 2021.

M. Couny est membre du collège 7 « offreurs des services de santé » et siège à la commission permanente en tant que suppléant. Il a participé à 2 rencontres. L'assemblée générale de la CRSA s'est tenue le 15 juin en présence de M. Lemerle.

La Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins (CSOS) contribue à la définition et à la mise en œuvre de la politique régionale d'organisation des soins et s'attache à formuler des avis sur la politique en matière d'implantation et de financement de l'offre sur le territoire. M. Couny y siège comme titulaire et Mme Hadjez comme 2ème suppléante.

### Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Les 5 CTS de la région ont pour objet l'exercice de la démocratie en santé de proximité et la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation. Les acteurs réunis dans ces CTS sont d'une grande diversité, à l'image de la CRSA.

À la suite du renouvellement du mandat de l'URPS, de nouveaux élus ont été désignés dans chaque département.

Voici la liste des nouveaux représentants sur chacun des territoires et les sujets abordés lors des rencontres.

### Loire-Atlantique

Mme Caillaud a participé à 7 rencontres et les sujets suivants ont été abordés :

- COVID-19 ;
- Stratégie territoriale d'investissement du SEGUR ;
- Dispositifs spécifiques d'accès aux soins ;
- Transports sanitaires ;
- Projet territorial de santé mentale ;

### Sarthe

Mme Duplay a participé à 4 rencontres et les sujets suivants ont été abordés :

- COVID-19 ;
- Stratégie territoriale d'investissement du SEGUR ;
- Dispositifs spécifiques d'accès aux soins ;
- Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) ;

### Maine et Loire

Aucune rencontre

### Mayenne

M. Simon a participé à 2 rencontres et les sujets suivants ont été abordés :

- COVID-19 ;
- Stratégie territoriale d'investissement du SEGUR ;
- Actualisation du Schéma Régional de Santé : Psychiatrie, Médecine nucléaire, Imagerie en coupe, Procréation médicalement assistée, Cancérologie ;
- Déploiement des Contrats Locaux de Santé (CLS) ;
- Points d'information et échanges sur des projets de coopération médicale ou territoriale ;

### Vendée

M. Aubert a participé à 3 rencontres et les sujets suivants ont été abordés :

- COVID-19 ;
- Stratégie territoriale d'investissement du SEGUR ;
- Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) ;
- Handisoins 85 ;
- DAPS-85 ;

## Le Comité Régional des Investissements en Santé (CRIS)

En juillet 2020, l'ensemble des acteurs - professionnels de santé, patients, institutionnels – s'est réuni afin d'identifier les principales pistes de modernisation et d'accélération de la transformation de notre système de santé dans le cadre du Ségur de la santé. Au terme d'une concertation de plus de 50 jours, le Gouvernement s'est engagé à transformer en profondeur notre système de santé, en se fixant quatre priorités : transformer les métiers et revaloriser les soignants ; définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service de la qualité des soins ; simplifier les organisations et le quotidien des équipes médico-soignantes ; fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers.

Le second pilier du Ségur de la Santé constitue un véritable levier de transformation de modernisation et d'innovation du système de santé. Une stratégie d'investissement en santé devant être élaborée dans chaque région, l'ARS des Pays de la Loire a mis en place un comité régional des investissements en santé pour assurer une articulation entre l'ensemble des acteurs du territoire. M. Couny a participé à 2 rencontres.

## L'Observatoire Régional de la Santé (ORS)

L'ORS a pour mission de rassembler, traiter et analyser les données disponibles sur l'état de santé de la population de la région. Elle contribue à la réalisation d'enquêtes en population ou auprès des professionnels. Elle favorise le partage d'informations pour l'élaboration des politiques sanitaires et sociales à échelons local et régional. L'association est constituée d'un conseil d'administration et d'un bureau dont l'URPS est membre. La présence de l'URPS au sein de l'ORS lui permet de mener sa mission d'aide à l'amélioration de l'offre de soin et d'analyse des besoins de santé.
M. Lemerle a participé à 4 rencontres.

## Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT)

Le CROCT est une instance régionale, placée auprès du préfet de région, qui associe les partenaires sociaux aux organismes et personnes qualifiées en charge des questions de prévention des risques professionnels. L'URPS participe au CROCT pour mettre en lumière les problématiques qui peuvent concerner les kinésithérapeutes et élaborer des partenariats. M. Lemerle et M. Gagliardi ont participé à 2 rencontres.

## L'Union des entreprises de proximité Pays de la Loire (U2P)

L'U2P est une association qui représente les entreprises ligériennes de proximité : entreprises artisanales, commerces de proximité et professions libérales. Elle a pour mission de défendre les intérêts des entreprises de proximité, de les représenter, de proposer des réformes auprès des pouvoirs publics et de promouvoir une économie de proximité auprès du grand public. Elle possède des relais dans chaque département. Elle nomme les représentants au Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail.

# 3. ... PARTICIPE À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL ET AU DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX MODES D'EXERCICE

## L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

### Le COmité RÉgional de Concertation sur les Soins de premier recours (CORECS)

Le CORECS est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours. Il permet de partager un diagnostic et de construire une réflexion prospective sur l'offre de soins ambulatoires au niveau régional et de favoriser le développement des exercices regroupés des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres. Le Président de l'URPS y est membre de droit.

Cette année, ces rencontres ont abordé plusieurs thématiques :

- La prise de décision médicale partagée ;
- Les Soins de proximité ;
- La formation des IPA ;
- La réforme des hôpitaux de proximité ;
- Le Service d'Accès aux Soins ;

M. Lemerle et M. Couny ont participé aux 2 rencontres.

### Le Service d'Accès aux Soins (SAS)

Le SAS est un nouveau service d'orientation de la population qui vise à offrir aux citoyens, une réponse à leur demande de soins vitaux, urgents et non-programmés. Ce service doit permettre d'accéder à distance à un professionnel de santé pouvant fournir un conseil médical, proposer une téléconsultation, orienter selon la situation vers une consultation non programmée en ville, vers un service d'urgence ou déclencher l'intervention d'un SMUR, par exemple. Le SAS repose sur une plateforme digitale sur laquelle les professionnels de santé sont invités à s'inscrire. La Loire-Atlantique et la Sarthe sont des départements pilotes pour le dispositif national depuis 2021.

La mise en place du SAS a nécessité une concertation et un partenariat fort de l'ensemble des acteurs des territoires, tant au niveau hospitalier qu'au niveau des soins de ville. Pour permettre aux professionnels de santé de terrain de s'impliquer dans le projet et d'articuler leurs projets d'organisation locales dans le cadre des CPTS ou des MSP avec le dispositif, l'interURPS a recruté M. Cassard pour accompagner les acteurs libéraux.

L'URPS a souhaité rejoindre les acteurs concernés par l'expérimentation pour appuyer l'importance de la pluriprofessionnalité dans le dispositif.

Les échanges se sont organisés autour de :

- l'articulation entre les opérateurs et les professionnels de la ville ;
- la coordination entre les acteurs libéraux (URPS, CPTS, ADOPS, ARL) ;
- la structuration de la gouvernance et de la structure juridique ;
- la mise en place d'un comité d'effection avec les URPS et les CPTS ;
- la mise à jour des fonctionnalités de la plateforme numérique et formation des référents territoriaux ;
- l'état des lieux concernant l'organisation de la gestion des SNP lancés dans le Maine et Loire et en Mayenne ;
- Réflexion autour d'un SAS pédiatrie.

M. Montaubric a participé à 5 comités stratégiques pour représenter les professionnels paramédicaux de l'interURPS.

Une réflexion a été initiée par un groupe de travail spécifique regroupant 5 élus de l'URPS. En effet, cette thématique aborde deux axes au sein de la profession : l'accès aux soins de kinésithérapie et la place du kinésithérapeute dans l'organisation des soins non-programmés. Les membres de l'URPS souhaitent que ce service d'accès aux soins puisse s'élargir aux besoins de santé urgents en kinésithérapie afin de répondre aux problématiques d'accès aux soins en kinésithérapie. Par ailleurs, dans le cadre de la traumatologie périphérique bénigne, le kinésithérapeute pourrait s'articuler avec la régulation téléphonique du SAS afin de réaliser une évaluation et les premiers soins puis en référer au médecin traitant. Le groupe de travail spécifique s'est réuni 1 fois.

## LE DÉVELOPPEMENT DES NOUVEAUX MODES D'EXERCICE

### Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)

Afin d'assurer une meilleure coordination de leurs actions, participer à la structuration des parcours de santé et à la réalisation des objectifs du projet régional de santé, les professionnels de santé peuvent décider de se constituer en Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). La CPTS est pluriprofessionnelle et est créée à l'initiative de professionnels de santé de ville.

#### Le Comité de suivi régional CPTS

Instance régionale de coordination des accompagnements organisée par l'ARS et l'Assurance Maladie, elle réunit les représentants des organismes qui proposent un accompagnement pour la mise en place des CPTS au sein de la région Pays de la Loire. Cette commission permet de faire un point d'avancement des différents projets et des difficultés rencontrées par les partenaires. En 2021, 19 projets étaient validés par l'ARS et l'Assurance Maladie, 15 Accords Conventionnels Interprofessionnels étaient signés et 8 projets étaient en cours de validation. M. Montaubric a participé à 2 rencontres.

#### La Commission Paritaire Régionale de l'ACI-CPTS

Instance de suivi de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel en faveur du développement de l'exercice coordonné et du déploiement des CPTS, elle a pour objet de veiller au respect des dispositions de l'ACI CPTS au niveau de la région, suivre la montée en charge des contrats, émettre en avis en cas de difficultés de mise en œuvre du contrat, suivre l'impact des missions mises en œuvre par les CPTS de la région. M. Montaubric a participé à 1 rencontre.

#### L'interURPS et le développement des CPTS

Dans les Pays de la Loire, l'interURPS s'organise et se coordonne pour proposer un accompagnement aux professionnels de santé libéraux qui souhaitent s'investir et formaliser une CPTS. Mme Le Ny et Mme Boutier sont employées par l'interURPS pour déployer les CPTS dans la région. Elles ont été rejointes par Mme Clément, coordinatrice territoriale.

Le Quintet est un comité opérationnel qui a vocation à suivre les avancées des CPTS. Il se réunit une fois toutes les deux semaines. En 2021, 9 CPTS étaient en cours d'accompagnement ou ont commencé leur accompagnement et 7 ont signé leur ACI. M. Montaubric a participé à 18 rencontres. Cette année, les échanges se sont articulés autour :

- du suivi de l'accompagnement des CPTS dans la région par les chargées de mission ;
- de la structuration du collectif interCPTS Pays de la Loire ;
- de l'organisation de plusieurs journées à l'attention des coordinateur CPTS Pays de la Loire ;
- de l'articulation avec l'APMSL ;
- de la convention entre le GCS e-santé et l'interURPS pour accompagner les CPTS autour des outils numériques ;
- de la formation nationale des coordinateurs portée par l'EHESP et lancée en juin 2021.

## Le Groupement d'employeurs (GE) interURPS PAYS DE LA LOIRE

Le GE créé en 2019 offre l'appui nécessaire aux structures de santé libérales (CPTS, DAPS-85, MSP, URPS, ARL…) pour la gestion de leurs ressources humaines. Cet appui concerne toutes les phases : recrutement, gestion administrative du contrat de travail et tout autre conseil en matière d'animation d'équipes salariés. Mme L'Honnen, la chargée des ressources humaines est accompagnée depuis le mois d'août, d'une collaboratrice en alternance, Mme Domenjob.
La structure a participé activement à la gestion des effectifs sur 5 centres de vaccination et a recruté 86 nouveaux salariés au cours de l'année.
M. Montaubric a participé à l'assemblée générale ordinaire de mars et à l'assemblée générale extraordinaire de novembre ainsi qu'à 4 conseils d'administration.

## Les Équipes de Soins Primaires (ESP)

L'ESP est un mode d'organisation coordonné conçu par des professionnels de santé de premier recours (médecin généraliste, infirmier, kinésithérapeute, pharmacien, sage-femme…). Ces professionnels se réunissent autour d'un projet de santé commun à l'équipe et ils ont pour volonté d'améliorer la prise en charge et les parcours de santé de la patientèle grâce à une meilleure coordination de leurs actions. L'équipe est composée d'au moins deux professionnels de santé dont un médecin généraliste. En Pays de la Loire, un dispositif régional expérimental est déployé : les Équipes de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient (ESP CLAP)

### L'association ESP CLAP

Dans les Pays de la Loire, l'association ESP CLAP réalise la gestion administrative et financière du dispositif. Le conseil d'administration est composé d'un collège d'URPS et d'un second collège de professionnels de santé exerçant en ESP CLAP. L'URPS est un membre actif au conseil d'administration.

Au 31 décembre 2021, 66 équipes étaient reconnues par l'ARS.

Les échanges se sont articulés autour de :

- l'adéquation du cahier des charges de l'expérimentation nationale avec les préconisations des évaluations réalisées sur le dispositif
- l'articulation avec l'APMSL dans l'objectif d'accompagner les ESP CLAP qui le souhaitent vers une évolution en MSP
- la création d'un espace membre individuel

M. Couny et Mme Hadjez ont participé à l'assemblée générale de la structure en juin. Ils ont également participé à 5 conseils d'administration.

## Les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premiers recours (CATS)

Les CATS sont les structures départementales d'accompagnement aux projets de dispositifs d'exercice coordonné. Ils accompagnent l'élaboration du diagnostic, l'étude de faisabilité, le montage du projet et sa mise en œuvre. Les représentations de l'URPS à ces instances sont gérées par des membres du même département. Elles ont permis d'échanger sur les projets et les évolutions des dispositifs suivants :

Loire-Atlantique :

- La CPTS Pays de Retz ;
- La CPTS d'Ancenis ;
- La MSP Ile de Nantes ;
- La CPTS du Sud Vignoble ;
- La MSP Nantes Ouest Bellevue.

Maine et Loire :

- La MSP du Brionneau ;
- La MSP Espace Santé Centre Mauges ;
- La CPTS des Vallées de l'Anjou Bleu ;
- La MSP Beaupréau ;

Mayenne :

- Le dispositif de renforcement en psychologues dans les MSP ;
- La CPTS Sud-Est Mayenne ;
- Les actualités des structures d'exercice coordonné ;
- Revue des territoires fragiles : Communauté de communes des Coëvrons ;
- Le Centre de santé SMP Laval Agglo Ouest ;
- La MSP Bonchamp/Argentré ;
- La CPTS Pays de Mayenne ;
- La régulation soins dentaires ;

Vendée :

- La MSP Le Roseau ;
- Le Centre de Santé La barre de Monts ;
- La présentation du dispositif d'appui aux professionnels de santé de Vendée (DAPS-85) ;
- La MSP Saint Etienne du Bois ;
- La CPTS Centre Vendée ;
- La présentation Mesure 31 du Ségur de la santé : « consultations psychologues en MSP et centres de santé » ;
- La CPTS Haut Bocage ;
- Les actualités « aides à l'installation » : contrat de début d'exercice ;

## Les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA)

### L'association DAPS-85

La réunion de lancement pour l'ouverture du DAPS-85 s'est déroulée en janvier. L'URPS participe au conseil d'administration, à l'assemblée générale et à l'Instance Territoriale des Partenaires des Parcours complexe (ITPP). La représentation au sein de ces instances est importante pour connaître l'organisation du DAPS-85, le fonctionnement de la structure, le budget…

La représentation au sein de l'ITPP permet de favoriser l'interconnaissance des acteurs sur le territoire, d'identifier des axes de travail autour des problématiques soulevées par le DAPS-85 et les membres de l'instance concernant le parcours complexe des patients.

## Les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC)

Les dispositifs d'appui à la coordination viennent prioritairement en appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes liées notamment à des personnes cumulant diverses difficultés. Ils permettent d'apporter des réponses davantage adaptées et coordonnées entre les professionnels, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne qu'ils accompagnent ou la complexité de son parcours de santé. C'est un interlocuteur unique qui regroupe les réseaux de santé, les MAIA, les PTA et les coordinations territoriales d'appui. L'ARS et les départements ont souhaité initier les travaux en Maine et Loire et Loire-Atlantique.

### Le Dispositif d'Appui à la Coordination de Maine et Loire

Initiés en 2020, les travaux du DAC sont dans la phase de formalisation de son organisation. Une démarche de co-construction avec les acteurs de terrain et les partenaires a été mise en place. Trois groupes de travail sur l'organisation de chacune des missions du DAC ont été constitués. Les réflexions ont continué autour du portage juridique, de la mise en place de la gouvernance avec l'élaboration de la convention constitutive et du règlement intérieur. M. Lemerle a participé à 1 rencontre.

### Le Dispositif d'Appui à la Coordination de Loire-Atlantique

Les travaux du DAC ont été initiés en 2021 par la mise en place d'une démarche de co-construction avec les acteurs de terrain et les partenaires. Trois groupes de travail sur l'organisation de chacune des missions du DAC ont été constitués avec pour objectif de définir l'organisation territoriale et la structuration des parcours de recours au dispositif. À côté de cela, les actuels employeurs des futures équipes du DAC se sont réunies pour préciser la gouvernance et l'organisation des ressources humaines. M. Le Tallec a participé à 3 rencontres.

# 4. ... MÈNE DES ACTIONS DANS LE DOMAINE DES SOINS, DE LA PRÉVENTION, DE LA VEILLE SANITAIRE, DE LA GESTION DES CRISES SANITAIRES, DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE

## DANS LE CADRE DU REPÉRAGE DES FRAGILITÉS CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES

### ICOPE Pays de la Loire / REPER

Les kinésithérapeutes accompagnés d'autres professionnels de santé libéraux, du fait de la proximité avec les personnes âgées, la régularité de leurs interventions et la connaissance de leur milieu de vie, représentent un maillon essentiel pour le repérage et le suivi des patients potentiellement fragiles.

L'URPS masseurs-kinésithérapeutes en collaboration avec les URPS infirmiers, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues et pharmaciens des Pays de la Loire, réunies au sein de l'association InterURPS Pays de la Loire a souhaité s'investir pour porter un projet dénommé « REPER – Repérage des PERsonnes âgées à domicile ». Ce projet, s'appuyant sur la démarche ICOPE, déployée par l'OMS, cherche à favoriser le repérage et l'évaluation de la fragilité par les professionnels de santé libéraux ainsi que le parcours coordonné pluriprofessionnel mis en place à la suite de ces deux étapes.

L'appel à manifestation d'intérêt « Expérimentation nationale d'un dépistage multidimensionnel du déclin fonctionnel lié à l'âge » publié en juillet 2020 par le Ministère des Solidarités et de la Santé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, a été une véritable opportunité pour développer ce projet sur le territoire en y intégrant d'autres parties-prenantes qui interviennent en amont et en aval du dispositif de repérage et dépistage. La réponse à cet appel à manifestation d'intérêt a ainsi pu être portée par un consortium composé de l'interURPS, du Gérontopôle des Pays de la Loire et des Groupements Hospitaliers de Territoire de Maine et Loire et Loire-Atlantique.

Le consortium a été retenu avec 9 autres porteurs pour définir le futur cahier des charges de l'expérimentation nationale. Les travaux ont consisté à réaliser les ajustements de la démarche ICOPE au contexte français, concevoir les conditions de mise en œuvre opérationnelle dans les territoires et le champ des organisations possibles, prévoir les articulations possibles avec les systèmes d'information et les outils de santé numériques notamment le DMP, construire le modèle de financement des activités nouvelles concourant à la réalisation de la démarche et lister les indicateurs et les données nécessaires à l'évaluation. Le cahier des charges a été publié le 28 décembre 2021.

Le consortium a confirmé sa candidature pour faire partie des premiers acteurs de cette expérimentation nationale. Les territoires d'expérimentation ont été recrutés durant le deuxième semestre 2021 : les CPTS Pays de Retz (44), Sud Loire Vignoble (44), Centre Vendée (85) et Grand Saumurois (49).

Une table-ronde a été organisée en avril à l'occasion du lancement du programme dans la région. Cette soirée en conférence audiovisuelle, à destination des partenaires, a permis de présenter le programme et la démarche régionale. M. Montaubric a participé à une 30aine de réunions cette année dans le cadre de ce projet.

## DANS LE CADRE DE LA PRÉ-HABILITATION D'UN PATIENT ÂGÉ AVANT LE TRAITEMENT CHIRURGICAL DU CANCER

En 2018, l'Unité de Coordination en Onco-Gériatrie des Pays de la Loire a été sollicitée pour mener une réflexion régionale sur la place de la préhabilitation et sa mise en œuvre avec ses différentes composantes que sont la nutrition, les aspects physiques et psychologiques. La problématique du lieu de la préhabilitation chez la personne âgée a été identifiée. En effet, ces personnes ne souhaitent pas ou ne peuvent pas revenir en établissement de santé pour réaliser les activités physiques mais ne suivent pas non plus, ou que très partiellement, les recommandations données lors du bilan.

En 2019, devant le besoin, les interrogations vis-à-vis du comportement des patients et la problématique des ressources, l'UCOGPI a initié un travail avec ces partenaires dont l'URPS, pour définir de façon détaillée un processus de prise en charge avec intervention d'un kinésithérapeute libéral. L'URPS a missionné un représentant pour travailler autour du bilan des capacités physiques intégré au bilan global de pré-habilitation, du programme de reconditionnement proposé ainsi qu'aux modalités de suivi du patient.

En 2021, l'UCOGPI, la clinique Jules Verne, l'HAD Nantes et l'URPS ont répondu à l'appel à candidature « Amélioration du parcours de santé des personnes âgées face aux cancers » porté par l'INCA. Les structures ont été sélectionnées afin de mener une étude pilote de faisabilité d'un parcours de préhabilitation faisant intervenir l'hôpital et la ville afin d'identifier les freins et les leviers pour réussir à étendre cette offre de soins aux autres établissements de la région. Le projet devrait débuter en septembre 2022.

## DANS LA PRISE EN CHARGE DES MALADIES RESPIRATOIRES

### La bronchiolite

Le Conseil Scientifique COVID-19 a été saisi le 23 septembre 2021 par le Ministre des Solidarités et de la Santé sur la question d'un allègement des mesures visant à limiter la circulation du virus, notamment en ce qui concerne le champ des activités et lieux soumis au passe sanitaire étant donné l'amélioration constante de la situation épidémique en métropole depuis plusieurs semaines. Le Conseil Scientifique a souhaité répondre le 5 octobre 2021 avec une vision élargie par rapport à la saisine.

Dans cet avis, il met en garde sur « l'épidémie de bronchiolite qui pourrait être de grande ampleur compte tenu d'un déficit d'immunité collective acquise significatif pour les enfants nés après mars 2020 ». Dans ce contexte, l'URPS Masseurs-Kinésithérapeutes des Pays de la Loire a souhaité anticiper une éventuelle situation difficile en améliorant la diffusion des bonnes pratiques et en réaffirmant la nécessité de réseaux de gardes respiratoires structurés et pérennes dans toute la région.

Un communiqué signé de l'URPS, l'Association de Gardes de Kinésithérapie Respiratoire des Pays de la Loire et l'association Kiné Respi Week-End de Loire-Atlantique a été publié à destination de l'ARS des Pays de la Loire, l'URPS infirmiers et les directions des 5 Caisses Primaires d'Assurance Maladie de la région. Il rappelle le rôle du kinésithérapeute dans la prise en charge de la bronchiolite. Suite à ce communiqué, un groupe de travail a été constitué avec des représentants de chaque structure pour identifier des actions à mettre en place sur cette thématique. Une infographie à destination des médecins a été conçue, rappelant de quelles manières les kinésithérapeutes peuvent accompagner les parents et les enfants.

### Le Comité Régional de Vaccination Covid-19

En 2020, l'ARS et la Préfecture de région ont installé le Comité régional vaccination Covid-19. Il est co-présidé par le Préfet de région et le Directeur Général de l'agence. Ce comité accompagne les professionnels de santé dans leurs pratiques spécifiques à ces vaccins. Cette rencontre est l'occasion de partager les informations connues sur le développement, l'avancement et la disponibilité des différents vaccins ainsi que de présenter les contours de l'organisation logistique qui se met en place en région.
M. Lemerle a participé à 4 rencontres.

### Les rencontres Renforts RH pour les territoires d'outre-mer

Le contexte épidémique a nécessité, durant les mois de septembre et octobre, le déploiement de renforts humains importants sur les territoires des Antilles, la Guyane et la Polynésie. Ce renfort a permis d'assurer la montée en charge des services de réanimation et de permettre le repos des soignants fortement mobilisés. L'ARS des Pays de la Loire a mis en place des rencontres régulières pour organiser le déploiement des renforts de la région.
M. Le Tallec a participé à 4 rencontres

## 5. ... CONTRIBUE AU DÉPLOIEMENT ET À L'UTILISATION DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION PARTAGÉS

L'URPS est très investie sur cette thématique, les nouveaux élus en ont fait l'une de leurs priorités de travail.

### Le comité stratégique e-santé de l'ARS

Organisé par l'ARS, ce comité permet de fédérer les usagers acteurs du système de santé pour construire la stratégie régionale d'e-santé et organiser sa mise en œuvre. L'ARS s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les acteurs du système de santé.

Le Ségur du numérique, Mon Espace Santé, le programme ESMS numériques, le déploiement de la télésanté et du ROR ont été abordés lors de la rencontre.

### Le GRADeS des Pays de la Loire

Depuis 2011, en tant qu'opérateur préférentiel de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et avec le soutien des 260 membres adhérents, il met en œuvre les politiques numériques de santé en région afin d'améliorer la prise en charge et la coordination autour des patients.

Il participe également au développement des services e-santé régionaux et nationaux dans les territoires de la région et enfin, il favorise la mutualisation des outils numériques de santé pour permettre un accès généralisé et pour intégrer le numérique aux pratiques médicales.

Le comité exécutif du GRADeS est chargé de la mise en œuvre de la stratégie du groupement, de préparer les réunions d'assemblée générale et de donner son avis sur les questions relatives au fonctionnement général. Il est composé de représentants de 8 collèges.

M. Lemerle est un suppléant du collège des professionnels libéraux de santé. Il a participé à l'assemblée générale de juin et à 10 comités exécutifs.

Le Répertoire Opérationnel des Ressources (ROR) est un service en ligne mettant à la disposition des professionnels de santé, un répertoire détaillé de l'offre de santé. Il permet d'orienter les professionnels de santé vers une offre adaptée à l'état de santé du patient et à proximité du lieu de sa prise en charge. Le GRADeS pilote le déploiement de cet outil en Pays de la Loire. M. Aubert a participé au comité de pilotage faisant état de l'avancement du peuplement du ROR sur le volet sanitaire et médico-social.

Sous l'égide du GRADeS, une cellule régionale d'identitovigilance a été créée en 2020. Sa mission est l'accompagnement des bonnes pratiques d'identitovigilance en lien avec les systèmes d'informations dans le contexte de la mise en place de l'identifiant National en Santé. Le CHU de Nantes est missionné par l'ARS pour la mise à disposition de professionnels chargés du pilotage de cette cellule.

M. Couny a rencontré des représentants de cette cellule régionale en vue de créer un réseau régional des professionnels interlocuteurs privilégiés de la prévention des risques associés aux problématiques d'identité patient.

### Les groupes de travail usages MSSanté/DMP

Ces groupes de travail ont pour objectif d'identifier les cas d'usages fréquents impliquant des échanges réciproques entre professionnels de santé via la Messagerie Sécurisée de Santé et/ou Mon Espace Santé. Ils visent à formaliser les usages afin de les généraliser à d'autres professionnels de santé et à accompagner les acteurs au déploiement de ces usages. M. Couny et M. Lemerle ont participé à quatre rencontres.

# 6. ... INFORME ET SOUTIENT AU QUOTIDIEN LES KINÉSITHÉRAPEUTES LIBÉRAUX

## BOITE CONTACT

Une adresse électronique est mise à disposition des professionnels de santé, des étudiants et des partenaires pour qu'ils puissent solliciter facilement l'URPS en cas de question ou besoin.
Les étudiants utilisent fréquemment ce canal pour diffuser leur questionnaire de mémoire. L'URPS a été contrainte d'arrêter la diffusion des questionnaires des étudiants hors des Pays de la Loire puisque les sollicitations étaient trop nombreuses. En 2021, les kinésithérapeutes ont essentiellement contacté l'URPS pour des questions en lien avec la réalisation de tests antigéniques ou l'installation en exercice libéral. Les partenaires ont souvent pris contact avec l'URPS pour communiquer sur leurs actualités ou évènements afin qu'un relai des informations soit effectué.

## SITE INTERNET

Une refonte du site a été réalisée afin de le rendre plus intuitif et faciliter la navigation sur desktop et mobile. Le site est essentiel puisqu'il permet aux visiteurs de pouvoir accéder aux informations, actualités et documents utiles dès qu'ils le désirent.

Il comptabilise en moyenne 160 visiteurs uniques mensuels pour 650 vues, ce qui laisse supposer qu'ils sont à la recherche d'informations puisqu'ils naviguent sur différentes pages lorsqu'ils visitent sur le site. Il est alors essentiel de proposer un contenu régulier pour répondre à leurs attentes et apporter les réponses à leurs questions. Ces statistiques sont aussi la preuve du travail à fournir pour développer la notoriété de l'URPS et d'en faire une référence lors de la recherche d'informations liées à la kinésithérapie dans les Pays de la Loire.

## RÉSEAUX SOCIAUX

2021 a aussi été marquée par la création des pages Facebook et LinkedIn. Ces pages créées à la fin août permettent de relayer de nombreuses informations locales et nationales.
Au 31 décembre, elles comptabilisaient :

**185 abonnés** **78 abonnés** **370 abonnés**

## NEWSLETTERS

Les newsletters sont devenues en 2021, un outil de relai de l'information sur lequel l'URPS souhaite davantage s'appuyer. En fonction des actualités, une à deux newsletters externes sont envoyées tous les mois aux kinésithérapeutes ligériens. Une newsletter interne mensuelle est aussi envoyée aux élus afin de communiquer sur les actualités importantes de la structure.

## COMMUNICATION interURPS MASSEURS-KINÉSITHÉRAPEUTES

### OCTOBRE ROSE

Une campagne de communication « Octobre Rose » conjointe à toutes les URPS Masseurs-Kinésithérapeutes de France a été proposée aux patientes atteintes d'un cancer du sein. Un livret présentant des exercices à mettre en pratique et une affiche de sensibilisation « Kinésithérapie et Rééducation après un cancer du sein » ont été proposés aux patientes. La communication a été effectuée sur les réseaux sociaux et via la newsletter externe de l'URPS pour que les kinésithérapeutes puissent ensuite, distribuer ces supports à leurs patientes.

À travers cette campagne, l'objectif était de rappeler que les kinésithérapeutes sont des piliers essentiels dans la prise en charge des patientes atteintes d'un cancer du sein. Ils tiennent effectivement une place importante dans la prise en charge de certains effets de la maladie et des traitements mais aussi lors de la phase de rééducation. Ils accompagnent également leurs patients grâce à des conseils, une écoute, l'enseignement de techniques spécifiques pour diminuer la douleur.